

Arrêté

n° 2018-920

Objet : Désignation des membres du jury du concours externe et du concours interne d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique, discipline piano, session 2019.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 2 septembre 1992 modifié fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n° 2018-564 du 27 juin 2018 portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique, discipline piano, session 2019.

Vu l'arrêté n° 2018-917 du 11 décembre 2018 portant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité « musique », discipline « piano »,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les Centres de gestion,

Vu la charte de coopération régionale des Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 5 décembre 2016,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre du jury des concours de professeur d'enseignement artistique, session 2019,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 21 janvier 2019 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie A en qualité de membre du jury des concours d'enseignement artistique, session 2019,

Vu la liste des représentants désignés par le Ministère de la Culture et de la Communication,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

Arrête :

Article 1 : La liste des membres du jury du concours externe d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique, discipline piano, session 2019, est composée comme suit :

■ **Président(e) du jury :**

Madame CHAUVEL Béatrice, Attaché principal, directrice du conservatoire à rayonnement communal de Saint-Priest (69)

■ **Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :**

Madame GALLIARD Pascale, Adjointe au Maire de la Tronche (38)

Collège des élus :

Monsieur BERNALIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire de Genay (69)

Madame BERNARD Corinne, Adjointe au Maire de Grenoble (38)

Madame BROYER Sylvie, Adjointe au Maire de Soucieu-en-Jarrest (69)

Madame GALLIARD Pascale, Adjointe au Maire de La Tronche (38)

Monsieur LAGRANGE Michel, Adjoint au Maire de Marcy-l'Étoile (69)

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Madame CHAUVEL Béatrice, Attaché principal, directrice du conservatoire à rayonnement communal de Saint-Priest (69)

Monsieur GENESTE Éric, Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie, directeur du conservatoire à rayonnement départemental de Mâcon (71)

Madame GIRODET Séverine, Représentant la CAP de catégorie A

Monsieur PAYM Christophe, Représentant le CNFPT

Monsieur VADROT Didier, Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie, directeur du conservatoire à rayonnement départemental de Valence-Romans Agglo (26)

Collège des personnalités qualifiées :

Madame GARNIER Anne-Catherine, Professeur d'enseignement artistique hors classe, conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon (25)
Monsieur MASSEI Bertrand, Professeur d'enseignement artistique, conservatoire à rayonnement régional de Toulon Provence Méditerranée (83)
Madame SOUBEYRAN Catherine, Professeur d'enseignement artistique, école nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (69)
Monsieur TRONCHE Jean-Pierre, Inspecteur honoraire de la création artistique, représentant du Ministère de la Culture
Monsieur VALLAS Jean-Luc, Professeur d'enseignement artistique hors classe, conservatoire à rayonnement régional de Grenoble (38)

Article 2 : La liste des membres du jury du concours interne d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique, discipline piano, session 2019, est composée comme suit :

■ Président(e) du jury :

Madame CHAUVEL Béatrice, Attaché principal, directrice du conservatoire à rayonnement communal de Saint-Priest (69)

■ Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :

Madame GALLIARD Pascale, Adjointe au Maire de la Tronche (38)

Collège des élus :

Madame COLLET Françoise, Adjointe au Maire d'Oyonnax (01)
Madame GALLIARD Pascale, Adjointe au Maire de La Tronche (38)
Madame HERVE Claire, Adjointe au Maire de Montmelas-Saint-Sorlin (69)
Monsieur LAGRANGE Michel, Adjoint au Maire de Marcy-l'Étoile (69)

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Madame CHAUVEL Béatrice, Attaché principal, directrice du conservatoire de Saint Priest (69)
Madame METTAY Nathalie, Représentant le CNFPT
Monsieur MOLITOR Frédéric, Représentant la CAP de catégorie A
Monsieur VERNAY Florent, Professeur d'enseignement artistique hors classe, directeur de l'école de musique de Vénissieux (69)

Collège des personnalités qualifiées :

Monsieur BEN ZAKOUN Daniel, Professeur d'enseignement artistique hors classe, conseiller aux études au conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans (45)
Madame PERRIN Arielle, Professeur d'enseignement artistique hors classe, conservatoire à rayonnement départemental de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) (38)

Monsieur SCHWEIZER Manuel, Professeur d'enseignement artistique hors classe, conservatoire à rayonnement régional de Lyon (69)
Monsieur TRONCHE Jean-Pierre, Inspecteur honoraire de la création artistique, représentant du Ministère de la Culture

Article 3 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Présidents des Centres de gestion partie prenante à l'organisation.

Le Président,



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 11 décembre 2018



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié aux intéressés OU publié et transmis au représentant de l'État.

Le Président,



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 30 JAN. 2019



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation des membres du jury du concours externe et du concours interne d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique, discipline piano, session 2019

Date de transmission de l'acte : 30/01/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/01/2019

Numéro de l'acte : 2018-920 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 069-286912019-20181211-2018-920-AR

Date de décision : 11/12/2018

Acte transmis par : Anne-Catherine ARIGNO

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.5. Autres actes